

**Drôme :
CNR lance un vaste chantier d'entretien de la Galaure**

Depuis le 1^{er} septembre, la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) orchestre des travaux de dragage de la Galaure, affluent du Rhône situé à Saint-Vallier, dans la Drôme. Cette opération consiste à retirer les sédiments accumulés dans le lit de la rivière pour maintenir son bon écoulement et réduire le risque de débordement en cas de crue.

Conformément à sa mission de concessionnaire du fleuve Rhône, CNR agit pour entretenir les affluents du bassin rhodanien et préserver leur équilibre écologique. Sur l'année 2025, une trentaine d'opérations de dragage auront été menées sur le Rhône et ses affluents.

Un volume conséquent de sédiments à extraire

Environ 50 000 m³ de sédiments (sable, gravier, limon) seront extraits, soit l'équivalent de 20 piscines olympiques ou 5000 camions-benne. Un volume deux fois supérieur à celui du dernier dragage réalisé sur la Galaure en 2022, dû notamment aux fortes crues des hivers 2023 et 2024.

Les matériaux fins seront aspirés grâce à une « drague », tandis que les sédiments plus grossiers seront retirés par pelle mécanique. Ils seront ensuite transportés par bateau et restitués au Rhône, pour pouvoir transiter progressivement jusqu'à son embouchure.

Travaux sous supervision environnementale

Ce chantier, coordonné par CNR et supervisé par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), a été confié à l'entreprise Océlian (groupe Vinci). Il durera jusqu'en mars 2026, pour un coût estimé à 2,4 millions d'euros.

Informier et sensibiliser le public

Pour informer et sensibiliser les riverains, CNR a installé une exposition à Saint-Vallier, proche de la rue du Ravelin. Elle explique de manière pédagogique les enjeux de la gestion des sédiments et le rôle de CNR dans la protection du fleuve.

Contact presse | cnr-presse@ekno.fr – 06 74 79 10 00

À propos de CNR

CNR (Compagnie Nationale du Rhône) est le 1^{er} producteur français d'électricité 100 % renouvelable avec une puissance installée de plus de 4 000 MW. CNR transforme l'énergie de l'eau du Rhône dont elle détient la concession depuis 1934 et valorise l'énergie du vent et du soleil avec 120 parcs éoliens et photovoltaïques sur le territoire national. Cette activité d'énergéticien lui permet de financer ses deux autres missions historiques – la gestion et le développement du transport fluvial et l'irrigation des terres agricoles – et ses missions d'intérêt général (Plans 5Rhône). CNR est la seule société anonyme d'intérêt général en France. Son capital est majoritairement public (183 collectivités locales et établissements publics, groupe Caisse des Dépôts) avec ENGIE comme actionnaire industriel de référence. La loi Aménagement du Rhône du 28 février 2022 a prolongé la concession de CNR jusqu'en 2041.